

Embaucher en emploi franc, pour une entreprise peut présenter des avantages. Quelles en sont les conditions, y a-t-il une aide financière qui accompagne ce dispositif ? Zoom sur les emplois francs et les clauses d'application.

L'emploi franc, pour qui et comment ?

Il existe cinq conditions si vous souhaitez prendre un salarié en emploi franc. Il est important que ce dernier soit **inscrit à Pôle Emploi** et qu'il **réside dans un quartier prioritaire de la ville**, dans le département de la Seine-Saint-Denis. Une fois cette démarche complétée, le contrat prend place. Il est donc nécessaire d'embaucher cette personne, **soit en CDI, soit en CDD d'un minimum de six mois**, entre le 1er avril 2018 et le 31 décembre 2019. Troisièmement, votre entreprise ou votre association doit obligatoirement être **affiliée à l'assurance chômage**. Il n'est pas possible d'embaucher **une personne ayant fait partie de votre structure** six mois avant la nouvelle date d'embauche. D'ailleurs, **si vous avez licencié un salarié pour motif économique dans les six mois** et pour le même poste, il ne vous sera pas possible d'embaucher en emploi franc.

Quelle aide financière ?

Une fois ces conditions réunies, vous pourrez prétendre à une aide financière :

- 5 000 euros par an sur 3 ans pour une embauche en CDI ;
- 2 500 euros par an sur 2 ans maximum pour une embauche en CDD d'au moins 6 mois.

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

Votre demande d'aide devra être effectuée via ce [formulaire de demande d'aide](#). Une fois rempli, il faut l'adresser au Pôle emploi au plus tard deux mois après la signature du contrat de travail.

Pour remplir ce formulaire, vous devez :

1. Demander à la personne que vous souhaitez embaucher :

- son attestation d'inscription à Pôle emploi mentionnant son adresse ;
- un justificatif de domicile.

2. Vérifier que son adresse se trouve dans l'un des quartiers éligibles.

Pour cela, il vous suffit de renseigner son adresse [sur ce site](#).

Vous recrutez ? Pourquoi pas un emploi franc ?

Pour toutes ces démarches, la mission locale d'Aubervilliers peut vous conseiller et vous accompagner, n'hésitez donc pas à nous contacter.

N.B.: [depliant-emploi-francs-employeur](#)